



CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE  
ANNEE .....

Demande d'inscription en classe

de :.....

1- Demande d'inscription scolaire :

Nom - Prénom de l'élève :  
.....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Sexe : ..... Nationalité : .....

Scolarisé à ce jour à l'école : .....

Ville : ..... Département : ..... Classe actuelle : .....

2- Représentants légaux :

- Nom - Prénom:  
.....

Adresse exacte et complète :.....  
.....

Profession : ..... tel fixe : .....

Tel mobile : ..... tel professionnel : .....

Adresse mail :.....

- Nom - Prénom: .....

Adresse exacte et complète :.....  
.....

Profession : ..... tel fixe : .....

Tel mobile : ..... tel professionnel : .....

Adresse mail :.....

### **3-COMPOSITION FAMILIALE**

<b>Nom - Prénom Frères et Sœurs</b>	<b>Né(e) le</b>	<b>Ecole fréquentée</b>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**J'ai pris connaissance des modalités d'inscription et d'admission  
expliquées ci-dessous**

**A Villedieu,  
le .....**

**Signature du représentant légal**

---

#### **1- DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE : UNE COMPETENCE DU MAIRE**

La demande d'inscription ne pourra être validée que sous réserve de la présentation obligatoire en Mairie, dans les délais, d'une copie de l'ensemble des pièces suivantes auprès du Service des Affaires Scolaires de la Commune de Villedieu :

**Hôtel de Ville- 12 Place de la Libération- 84110 VILLEDIEU- 04.90.28.92.50**

- Livret de famille (ou acte de naissance pour les étrangers)
- Carnet de santé (Vaccinations) et toutes préconisations médicales particulières
- Carte Nationale d'identité, carte de séjour (étranger) d'un des deux parents
- 1 justificatif de domicile de moins 3 mois : quittance EDF, facture Téléphone fixe, facture d'eau, reçu de loyer
- En cas de divorce, fournir copie du jugement de divorce

#### **2 - INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE**

En application de l'article L 131-5 du Code de l'Éducation, l'admission des élèves, dans les écoles publiques ou privées, se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire.

Ce certificat est délivré par le Maire et y indique l'école que l'enfant doit fréquenter. Il est transmis directement par la Mairie au Directeur ou la Directrice de l'école concernée.

#### **3 - ADMISSION DE L'ELEVE : UNE COMPETENCE DE LA DIRECTRICE**

Une fois l'inscription acceptée par la Mairie, la directrice de l'école procédera, sur rendez-vous et selon les disponibilités, à l'admission provisoire de l'élève en l'inscrivant sur le registre de l'école.

L'admission définitive des élèves venant d'une autre école sera établie lorsque le certificat de radiation de l'école d'origine aura été transmis à M. Le Maire et conjointement délivré à la Directrice.

#### **Ne rien inscrire en dessous de ce trait : partie réservée à la Mairie**

Parents reçus en Mairie le .....

**Pièces fournies :**  CNI, Carte de séjour  Livret de famille  
 Carnet de santé  Jugement de divorce  
 Justificatif de domicile (moins de 3 mois)

**Décision de la Mairie :**

**Inscription acceptée**

**Inscription refusée :** Motif .....

Transmis à Mme la directrice de l'école, le :

**Le Maire**

Cachet de la Mairie